

Les modalités d'inscription

## Les modalités d'inscription

L'accès aux structures petite enfance de la Ville est réservé aux habitants de Vélizy-Villacoublay.

### La démarche d'inscription

Un dossier de demande de place d'accueil concerne l'ensemble des structures de la Ville. Pour tous types de demande d'accueil, la démarche d'inscription est identique :

#### **Pré-inscription sur rendez-vous**

À réaliser au secrétariat Petite enfance dès le début du 3ème mois de grossesse ou dès que possible pour un enfant déjà né ou en cours d'adoption.

Fournir :

- un certificat médical attestant de la date prévue d'accouchement ou la copie du livret de famille (pour un enfant déjà né)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous pouvez [prendre rendez-vous directement en ligne ici](#).

Lors du rendez-vous d'inscription, une assistante administrative du service Petite enfance présente aux familles les différents modes de garde, le processus d'inscription... Elle prend en compte les besoins d'accueil de l'enfant. À l'écoute, elle répond aux différents questionnements. Cette première rencontre est essentielle pour la mise en place de relations sereines et de confiance. L'assistante administrative reste disponible tout au long du parcours. Pour toute question supplémentaire qui s'ajouterait au long du parcours, elle reste disponible pour les familles.

#### **Confirmation de la naissance**

À réaliser dans les 15 jours qui suivent l'événement au service Petite Enfance en fournissant un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille.

Il est impératif de maintenir sa demande chaque mois sur le portail famille.

## Les admissions

Chaque mois, une Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA), est présidée par l'Adjoint au maire chargé de la Petite enfance et composée des directrices d'établissement, de la direction du service Petite enfance, éventuellement du médecin et de la psychologue du service.

Les places sont attribuées selon les critères suivants :

- Les places vacantes : âge, jours d'accueil
- Les situations prioritaires : soutien PMI, ASE, ?
- La date de réalisation de l'inscription

Un courrier est envoyé à la famille, les informant de la décision retenue et de la structure attribuée. Les courriers négatifs sont envoyés une fois par an, entre mai et juillet, suite à la commission d'attribution pour la rentrée prochaine.

## En savoir plus

[Portail Famille](#)  
[Guide Petite Enfance](#)

## Contact

#### **Service Petite Enfance**

Tél : 01 34 58 50 47  
[petiteenfance@velizy-villacoublay.fr](mailto:petiteenfance@velizy-villacoublay.fr)